

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : 14
en exercice : 14
qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 09/10/2020
Date d'affichage : 16/10/2020

L'an deux mil vingt, le quinze octobre, à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Didier BRULHARD, Olivier BARRE, Rachid DAHCHOUR, Mathieu LAGET, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE et Vincent VANDEPUTTE, Mmes Delphine FOUBERT, Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS et Valérie PALAMINI

- Absents excusés : M. Jean-Louis COVET a donné pouvoir à Monsieur Didier BRULHARD, Monsieur Patrice OUACHEE a donné pouvoir à Madame Annick DECAMP

M. Vincent MALAVIALLE a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Rapport d'activité de la SAUR

A la demande de Mme le Maire, M. Mortier, chef de secteur de la SAUR donne lecture du rapport d'activité concernant l'eau potable :

Le contrat de délégation du service public a été renouvelé en Avril 2016 pour une durée de 10 ans avec SAUR. Le volume consommé en 2019 est de 30 549 m³. Le rendement du réseau s'élève à 84 % malgré deux fuites réseaux. Les analyses réglementaires bactériologiques et physicochimiques ont été conformes. 60 compteurs ont été remplacés par la SAUR conformément à la convention COMMUNE / SAUR.

Modification de la taxe aménagement sur les abris de jardin

Le Conseil Municipal, décide de modifier la taxe d'aménagement pour la part communale comme suit :

- Construction ou agrandissement de bâtiments : **nouveaux taux de 4%** (anciennement 5%)
- Abri de jardin (moins de 12m² - hauteur maximum 2m30) : **taux de 2.5%**

Les abattements et exonérations de plein droit s'appliquent conformément au code de l'urbanisme.

Création d'une commission intercommunale d'aménagement foncier liée à RN31

Le Conseil Municipal a l'unanimité vote la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) liée à la RN31.

Cela permet à la commune d'être concertée lors des décisions de l'aménagement à deux fois deux voies du tronçon CATENOY / BOIS de LIHUS / RN31

INFORMATIONS :

- A l'heure d'affichage de ce compte rendu, selon les recommandations du Premier Ministre, les cérémonies du 11 novembre 2020 ne pourront donner lieu à un rassemblement.

Le 16 octobre 2020
Le Maire ;
Annick DECAMP